



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Scaphandrier travaux publics

**Niveau 3**

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>



# REFERENTIEL D'EVALUATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

## Scaphandrier travaux publics

### 1. Références de la spécialité

**Niveau :** 3

**Code(s) NSF :** 230s - Exécution de travaux du bâtiment et travaux publics

**Code(s) Rome :** I1502

**Formacode :** 22067, 22054, 15480

**Date de l'arrêté :** 13/02/2014

**Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité :** 25/02/2014

**Date d'effet de l'arrêté :** 25/02/2014

### 2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse est constituée de trois parties : une mise en situation professionnelle, un questionnaire professionnel et un entretien technique.

#### Mise en situation professionnelle

Au sein d'une équipe réglementaire de scaphandriers, il tient successivement les fonctions d'opérateur, d'aide opérateur et de surveillant de plongée.

En tant qu'opérateur, en milieu immergé, le candidat équipé d'un scaphandre réalise :

- un relevé, le levage et le déplacement avec positionnement d'un élément ;
- un assemblage mécanique, un découpage d'une structure métallique et une soudure.

#### Entretien technique

Le candidat a un entretien avec le jury sur l'utilisation d'une suceuse et d'un jet en milieu immergé.

#### Questionnaire professionnel

Le questionnaire porte sur la sécurité des interventions et des équipements :

- la prévention et le traitement des accidents de plongée ;
- les opérations de maintenance et la réglementation applicables aux moyens de protection collective et individuelle ;
- les procédures d'intervention et de secours ;

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	3/30

- les domaines de responsabilité propres aux fonctions exercées dans une équipe réglementaire de scaphandriers ;
- la communication entre les membres d'une équipe de scaphandrier.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

En annexe de son DSPP, le candidat décrit son expérience d'interventions sur des ouvrages immergés en maçonnerie. L'annexe est constituée d'une à trois pages par type d'intervention : construction, réparation et démolition. Le candidat mentionne, pour chaque intervention, le lieu, la date et la nature du chantier. Il indique les consignes reçues (orales et écrites, plans, schémas, croquis), le matériel utilisé, les tâches réalisées et le contrôle effectué en fin de tâche. Le candidat peut fournir tout type de support complémentaire pour attester de son expérience, en particulier des enregistrements vidéo de ses travaux et une copie de son livret individuel mentionnant ses plongées.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

- *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	4/30

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

#### 3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel STP

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Construire et réparer un ouvrage immergé en maçonnerie Démolir mécaniquement un ouvrage immergé en maçonnerie	00 h 20 mn	Le jury interroge le candidat à l'aide d'un guide d'entretien.
<b>Epreuve de synthèse :</b> - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2 Effectuer des reconnaissances, des relevés et des contrôles en milieu immergé Positionner un ouvrage immergé Déplacer un élément en milieu immergé Assembler et démonter mécaniquement des éléments immergés Découper des éléments métalliques immergés Souder des éléments métalliques immergés	06 h 00 mn	La mise en situation professionnelle s'effectue en milieu aquatique. Elle comprend 3 phases de 2 heures chacune. Elle est établie à partir d'une situation de travail qui est reproduite 3 fois, et où le candidat occupe à chacune des phases une fonction différente : opérateur, aide-opérateur, surveillant de plongée. Cette rotation des rôles tenus par le candidat permet de l'évaluer sur chacune des 3 fonctions de l'emploi. Le temps nécessaire au candidat pour s'équiper et se déséquiper de son scaphandre n'est pas intégré dans le temps d'évaluation.
- Questionnaire professionnel	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	00 h 15 mn	Le candidat répond à un questionnaire écrit. Les titulaires du CAH mention A classe 2 sont dispensés de cette épreuve.
- Entretien technique	Dégager un ouvrage immergé à l'aide d'un jet, d'une suceuse	00 h 15 mn	Le jury interroge le candidat sur l'utilisation d'une suceuse et d'un jet haute pression mis à disposition. Il lui demande d'exécuter les gestes professionnels sur les matériels, hors pression. Il interroge le candidat à l'aide d'un guide d'entretien.
<b>Entretien final</b>		00 h 15 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur son DSPP.
	Par candidat, durée de l'épreuve	07 h 05 mn, dont 06 h 50 mn devant le jury,	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	5/30

**Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :**

Sans objet.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	6/30

### 3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Effectuer les relevés et positionnements d'ouvrages immergés</b>						
Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	<p>Les règles de sécurité sont respectées.</p> <p>Les procédures d'intervention et les procédures de secours sont lues avant le début des travaux et appliqués pendant les travaux.</p> <p>L'intervention prend en compte le risque hyperbare et les risques d'autres natures.</p> <p>Les équipements collectifs et individuels sont préparés, mis en place et exploités en lien avec la situation de plongée.</p> <p>Chacune des fonctions au sein de l'équipe de travaux subaquatiques est tenue.</p> <p>L'intervention est coordonnée avec les autres travailleurs.</p> <p>Les communications sont adaptées à la situation et à la fonction occupée.</p> <p>La maîtrise de soi est conservée lors de l'intervention.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer des reconnaissances, des relevés et des contrôles en milieu immergé	<p>L'élément recherché est trouvé.</p> <p>La description est exploitable.</p> <p>Les relevés sont exploitables et ils correspondent à la réalité.</p> <p>L'état de l'ouvrage ou de l'élément est contrôlé.</p> <p>Les informations sont transmises en temps réel et concordent avec l'observation in situ.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Positionner un ouvrage immergé	<p>L'axe est positionné.</p> <p>La planimétrie et l'altimétrie sont respectées.</p> <p>Les alignements et les pentes sont conformes au plan et consignes données.</p> <p>Le matériel de positionnement est utilisé selon les prescriptions du constructeur et les règles professionnelles.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	7/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Construire et entretenir des réseaux et ouvrages immergés en maçonnerie</b>						
Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	<p>Les règles de sécurité sont respectées.</p> <p>Les procédures d'intervention et les procédures de secours sont lues avant le début des travaux et appliqués pendant les travaux.</p> <p>L'intervention prend en compte le risque hyperbare et les risques d'autres natures.</p> <p>Les équipements collectifs et individuels sont préparés, mis en place et exploités en lien avec la situation de plongée.</p> <p>Chacune des fonctions au sein de l'équipe de travaux subaquatiques est tenue.</p> <p>L'intervention est coordonnée avec les autres travailleurs.</p> <p>Les communications sont adaptées à la situation et à la fonction occupée.</p> <p>La maîtrise de soi est conservée lors de l'intervention.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégager un ouvrage immergé à l'aide d'un jet, d'une suceuse	<p>Les manipulations des outils de dégagement d'un ouvrage sont connues.</p> <p>Le matériel est utilisé selon les prescriptions.</p> <p>La position du professionnel est adaptée au travail à réaliser.</p> <p>Les précautions pour le maintien de la liberté de mouvement de l'opérateur et des équipements sont maîtrisées.</p> <p>La procédure d'information du surveillant de plongée est maîtrisée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	8/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Déplacer un élément en milieu immergé	L'élément à lever est identifié. La charge est évaluée. L'élément est saisi pour permettre son levage. Les moyens de levage sont disposés parés à lever. Le gonflage des unités de levage est maîtrisé. L'ordre de levage est clairement donné. La position du professionnel est adaptée à sa sécurité et au contrôle de la remontée de l'élément. L'élément déplacé est mis en place à sa position de destination. La liberté de mouvement est maintenue tout au long de la tâche: gestion du narguilé et position de l'opérateur. La liberté des équipements est maintenue tout au long de la tâche.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construire et réparer un ouvrage immergé en maçonnerie	Les méthodes d'ancrage sous l'eau sont connues. La procédure de réglage géométrique d'un coffrage est maîtrisée. La mise en œuvre de béton sous l'eau est connue. L'assemblage d'éléments préfabriqués est maîtrisé. La connaissance des matériels permet leur exploitation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démolir mécaniquement un ouvrage immergé en maçonnerie	Le fonctionnement des outils est vérifié. La connaissance des matériels de démolition permet leur exploitation. Les procédés de travail en sécurité avec les matériels sont connus. Les méthodes de démolition sont maîtrisées. Les nuisances pour l'environnement du chantier sont prises en compte. Les moyens de préservation des éléments et ouvrages à proximité du chantier sont connus. Le choix des EPI est adapté aux tâches à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	9/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Assembler et démonter des ouvrages métalliques immergés</b>						
Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	<p>Les règles de sécurité sont respectées.</p> <p>Les procédures d'intervention et les procédures de secours sont lues avant le début des travaux et appliqués pendant les travaux.</p> <p>L'intervention prend en compte le risque hyperbare et les risques d'autres natures.</p> <p>Les équipements collectifs et individuels sont préparés, mis en place et exploités en lien avec la situation de plongée.</p> <p>Chacune des fonctions au sein de l'équipe de travaux subaquatiques est tenue.</p> <p>L'intervention est coordonnée avec les autres travailleurs.</p> <p>Les communications sont adaptées à la situation et à la fonction occupée.</p> <p>La maîtrise de soi est conservée lors de l'intervention.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déplacer un élément en milieu immergé	<p>L'élément à lever est identifié.</p> <p>La charge est évaluée.</p> <p>L'élément est saisi pour permettre son levage.</p> <p>Les moyens de levage sont disposés parés à lever.</p> <p>Le gonflage des unités de levage est maîtrisé.</p> <p>L'ordre de levage est clairement donné.</p> <p>La position du professionnel est adaptée à sa sécurité et au contrôle de la remontée de l'élément.</p> <p>L'élément déplacé est mis en place à sa position de destination.</p> <p>La liberté de mouvement est maintenue tout au long de la tâche: gestion du narguilé et position de l'opérateur.</p> <p>La liberté des équipements est maintenue tout au long de la tâche.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assembler et démonter mécaniquement des éléments immergés	<p>Le plan de montage est respecté.</p> <p>Les éléments sont positionnés et permettent l'assemblage.</p> <p>Le couple de serrage de la boulonnerie est respecté.</p> <p>Le mode opératoire et l'ordre de montage et de démontage sont respectés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	10/30

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Découper des éléments métalliques immergés	Le matériel est vérifié. Les événements sont positionnés. Le matériel de découpage est utilisé selon les recommandations du constructeur. La position du professionnel lui permet de travailler en sécurité. L'ouvrage ou la partie d'ouvrage est découpé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souder des éléments métalliques immergés	Le matériel est vérifié. Les événements sont positionnés. Le professionnel ne se trouve pas entre la masse électrique et l'arc. Les ordres de mise en et hors tension sont transmis au surveillant. La soudure est homogène. La résistance mécanique de la soudure répond à son utilisation. L'intégrité du matériel est préservée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	11/30

### 03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

#### 3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre\*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoire introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Les consignes et les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées. Les règles de sécurité sont prises en compte et appliquées. Le contrôle des équipements est réalisé. La zone à risque est sécurisée. Les mesures conservatoires lors d'un accident sont adaptées. Les risques et les nuisances sont minimisés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailler en équipe	Les indications aux collègues sont fournies au cours des travaux. Les consignes sont mises en application.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes	Les matériels et les équipements sont contrôlés selon les prescriptions des fabricants. Les matériels défectueux ou trop usagés sont identifiés. L'état des matériels et des équipements est reporté au responsable.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	12/30

#### 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

##### Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle pour observer le comportement professionnel des candidats. Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas de danger, il peut mettre fin à celles-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Un jury peut au maximum observer 2 mises en situation professionnelles en parallèle.

L'entretien final est mené lorsque le jury est en possession de tous les résultats d'évaluation.

##### Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

#### 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Le déroulement du questionnaire professionnel peut s'effectuer sous le contrôle d'un surveillant d'examen.

Un COH, Chef d'Opération Hyperbare, est mis à disposition par le site organisateur pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il est le garant de la sécurité et il n'intervient qu'à la demande du jury. Le formateur scaphandrier peut tenir la fonction de COH.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	13/30

## Annexe

### Plateau technique de la session Titre Professionnel

#### Titre professionnel : Scaphandrier travaux publics

##### ➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Une piscine, ou un bassin, ou un site naturel permettant d'avoir une profondeur de 3 mètres d'eau minimum.  
Nature de l'eau : douce ou salée.

##### ➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Caractéristiques du site de plongée : - Visibilité du candidat comprise entre 20 cm et 1 mètre. Si nécessaire, il est possible d'enduire le masque d'un corps gras ou d'utiliser tout autre moyen opacifiant.	Site dont les conditions d'intervention répondent aux prescriptions de l'arrêté du 30 octobre 2012 relatif aux travaux subaquatiques effectués en milieu hyperbare (mention A).
Un atelier mécanique pour réaliser l'entretien technique	Surface suffisante pour accueillir le jury et un candidat.
1 salle garantissant la confidentialité des échanges pour l'entretien technique et l'entretien final, la salle est équipée de tables et de chaises en quantité suffisante. La salle est équipée d'un ordinateur pouvant lire les CD-ROM et les fichiers vidéo de formats standards (Mpeg, avi, etc.)	Pouvant accueillir le jury et 1 candidat.
1 salle de cours équipée de tables et de chaises pour le passage du questionnaire professionnel.	Pouvant accueillir 12 candidats et 1 surveillant.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	14/30

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 12 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Moyen de communication visuelle et auditive entre l'opérateur en plongée et l'équipe en surface.	Equipement de scaphandrier.
Machines et matériel	Equipement de production de mélange respiratoire. Suceuse. Jet haute pression. Compresseur avec tuyaux pour production d'air comprimé Groupe électrogène avec câble électrique (si pas d'alimentation électrique sur l'espace de la mise en situation professionnelle)	Sans objet.
Outillage	Groupe de soudage. Pinces à souder et à découper. Matériel de découpage thermique et mécanique des aciers. Un cordage Unités de relevage (parachute, chameau) Jeu d'élingues pour levage en milieu immergé.	Sans objet.
Petit outillage	Jeu de serre-joints Jeu de clés plates Jeu de clés à pipe Caisse à outils de mécanicien (tournevis, pinces, marteau, etc.)	Sans objet.
Equipements de protection individuelle (EPI)	Compresseur HP et BP et contrôle des gaz respiratoires. Tableau des gaz respiratoires. Système de communication permanente avec le scaphandrier. Civière.	Combinaison adaptée aux conditions du milieu: température, agressivité. Alimentation de secours en gaz respirable correspondant à la profondeur du plateau technique. Narguilé avec communication et pneumomètre. Casque de plongée équipé de vannes d'alimentation et de secours.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	15/30

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 12 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
	<p>Oxygénothérapie.</p> <p>Aspirateur de mucosité.</p> <p>Défibrillateur.</p> <p>Moyens de mise à l'eau et de sortie de l'eau, animé ou inanimé.</p> <p>Communication extérieure avec le numéro du service médical spécialisé hyperbare.</p> <p>Plan d'urgence et de secours.</p>	<p>Matériel de plongée : palmes, poignard, bottes, gants, lests.</p> <p>Gilet de flottabilité</p> <p>Gants de manutention</p> <p>Casque de chantier</p> <p>Gilet réfléchissant</p>
Matière d'œuvre	<p>Pièces métalliques pour construction d'éléments mécano-soudés : tiges filetées de différents diamètres, plaques métalliques, poutrelle métallique type IPN 400.</p> <p>Boulonnerie (écrous, boulons, rondelles) de différents diamètres</p>	<p>5 Baguettes de soudage.</p> <p>5 Baguettes de découpage.</p>
Documentation	<p>Manuel de sécurité hyperbare.</p> <p>Fiche de sécurité.</p> <p>Fiche de poste du personnel encadrant et candidats.</p> <p>Procédures de secours.</p> <p>Notices techniques des pinces à souder et à découper et du groupe de soudage.</p>	<p>Sans objet.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	16/30



REFERENTIEL D'EVALUATION  
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES  
Scaphandrier travaux publics



# REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## Scaphandrier travaux publics

### Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

#### CCP 1 - Effectuer les relevés et positionnements d'ouvrages immergés

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer des reconnaissances, des relevés et des contrôles en milieu immergé Positionner un ouvrage immergé Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	03 h 00 mn	La mise en situation professionnelle s'effectue en milieu aquatique. Elle comprend 3 phases de 1h00 chacune. Elle est établie à partir d'une situation de travail qui est reproduite 3 fois, et où le candidat occupe à chacune des phases une fonction différente : opérateur, aide-opérateur, surveillant de plongée. Cette rotation des rôles tenus par le candidat permet de l'évaluer sur chacune des 3 fonctions de l'emploi. Le temps nécessaire au candidat pour s'équiper et se déséquiper de son scaphandre n'est pas intégré dans le temps d'évaluation. Le binôme d'évaluateurs est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle pour observer le comportement professionnel des candidats. Il n'intervient pas dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celles-ci et le consigner dans le procès-verbal. Un COH, chef d'opération hyperbare, est mis à disposition par le site organisateur pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il est le garant de la sécurité et il n'intervient, en cas de danger, qu'à la demande du binôme d'évaluateurs. Le formateur scaphandrier peut tenir la fonction de responsable de sécurité. Le formateur qui tient la fonction COH ne doit pas être en même temps membre du binôme.
Questionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	00 h 15 mn	Le candidat répond à un questionnaire écrit. Les titulaires du CAH mention A classe 2 sont dispensés de

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	19/30

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
professionnel				cette épreuve.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	03 h 15 mn 03 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	20/30

## CCP 2 - Construire et entretenir des réseaux et ouvrages immergés en maçonnerie

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacer un élément en milieu immergé Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	03 h 00 mn	La mise en situation professionnelle s'effectue en milieu aquatique Elle comprend 3 phases de 1h00 chacune. Elle est établie à partir d'une situation de travail qui est reproduite 3 fois, et où le candidat occupe à chacune des phases une fonction différente : opérateur, aide-opérateur, surveillant de plongée. Cette rotation des rôles tenus par le candidat permet de l'évaluer sur chacune des 3 fonctions de l'emploi. Le temps nécessaire au candidat pour s'équiper et se déséquiper de son scaphandre n'est pas intégré dans le temps d'évaluation. Le binôme d'évaluateurs est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle pour observer le comportement professionnel des candidats. Il n'intervient pas dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celles-ci et le consigner dans le procès-verbal. Un COH, chef d'opération hyperbare, est mis à disposition par le site organisateur pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il est le garant de la sécurité et il n'intervient, en cas de danger, qu'à la demande du binôme d'évaluateurs. Le formateur scaphandrier peut tenir la fonction de responsable de sécurité. Le formateur qui tient la fonction COH ne doit pas être en même temps membre du binôme.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	00 h 15 mn	Le candidat répond à un questionnaire écrit. Les titulaires du CAH mention A classe 2 sont dispensés de cette épreuve.
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Dégager un ouvrage immergé à l'aide d'un jet, d'une suceuse	00 h 15 mn	Le binôme d'évaluateurs interroge le candidat sur l'utilisation d'une suceuse et d'un jet haute pression mis à disposition. Il lui demande d'exécuter les gestes professionnels sur les matériels, hors pression. Il interroge le candidat à l'aide d'un guide d'entretien.
Questionnement à	<input checked="" type="checkbox"/>	Démolir mécaniquement un ouvrage immergé en maçonnerie Construire et réparer un ouvrage immergé en maçonnerie	00 h 20 mn	Le jury interroge le candidat à l'aide d'un guide d'entretien.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	21/30

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
partir d'une annexe DSPP				
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	03 h 50 mn 03 h 35 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	22/30

### CCP 3 - Assembler et démonter des ouvrages métalliques immergés

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Découper des éléments métalliques immergés Déplacer un élément en milieu immergé Assembler et démonter mécaniquement des éléments immergés Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2 Souder des éléments métalliques immergés	03 h 00 mn	La mise en situation professionnelle s'effectue en milieu aquatique. Elle comprend 3 phases de 1h00 chacune. Elle est établie à partir d'une situation de travail qui est reproduite 3 fois, et où le candidat occupe à chacune des phases une fonction différente : opérateur, aide-opérateur, surveillant de plongée. Cette rotation des rôles tenus par le candidat permet de l'évaluer sur chacune des 3 fonctions de l'emploi. Le temps nécessaire au candidat pour s'équiper et se déséquiper de son scaphandre n'est pas intégré dans le temps d'évaluation. Le binôme d'évaluateurs est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle pour observer le comportement professionnel des candidats. Il n'intervient pas dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celles-ci et le consigner dans le procès-verbal. Un membre du binôme d'évaluateurs doit posséder une expérience significative en tant que chef d'opération hyperbare. Un COH, chef d'opération hyperbare, est mis à disposition par le site organisateur pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Il est le garant de la sécurité et il n'intervient, en cas de danger, qu'à la demande du binôme d'évaluateurs. Le formateur scaphandrier peut tenir la fonction de responsable de sécurité. Le formateur qui tient la fonction COH ne doit pas être en même temps membre du binôme.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention A classe 2	00 h 15 mn	Le candidat répond à un questionnaire écrit. Les titulaires du CAH mention A classe 2 sont dispensés de cette épreuve.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet.
Questionnement à partir d'une annexe	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	23/30

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
DSPP				
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	03 h 15 mn 03 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	24/30

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	25/30

**ANNEXE AU RE TITRE ET CCP ETABLISSANT LES CORRESPONDANCES  
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

**Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP**

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	26/30

## GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel d'Evaluation (RE)

### EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel d'Evaluation du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel d'Evaluation précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

### EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel d'Evaluation.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel d'Evaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	27/30

## L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel d'Evaluation le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

\*\*\*\*\*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
STP	TP-01314	RE	01	12/05/2016	25/02/2014	28/30

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

